



LES ATELIERS GRAND SITE MARAIS MOUILLÉ

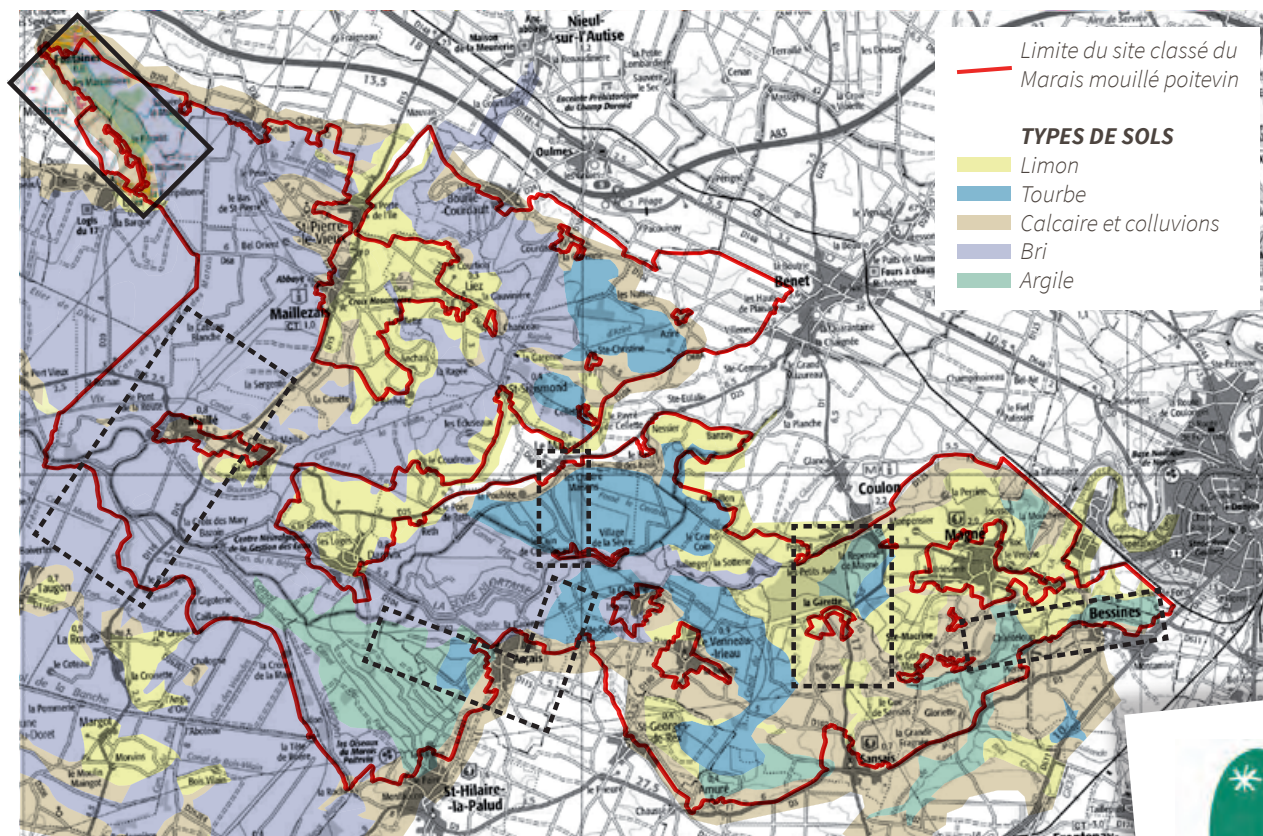
EXPLORER, ANTICIPER, DÉBATTRE,
PROPOSER, PLANTER
UN PAYSAGE POUR DEMAIN.



Les terrées de Doix-lès-Fontaines.

Le marais mouillé de Doix-Fontaines constitue un espace singulier à l'intérieur du grand site, marquant sa différence par la densité de ses terrées et son contact direct avec les plaines vendéennes. Espace naturel

sensible en voie de constitution au centre d'un "village discontinu", il offre un terrain privilégié pour inventer une gestion naturaliste associée à des pratiques d'habitants.



1 L'échelle du grand paysage

Structures, histoires et usages



Lecture du grand paysage

Une empreinte dans la plaine. Le marais de Doix et Fontaines, occupe une faible dépression argileuse au contact de la plaine vendéenne, orientée au Nord-Ouest. Presque imperceptiblement, c'est tout le coteau né à partir de la faille de Benet, du décrochage des strates calcaires, qui vient dessiner ce fond de marais mouillé, large de moins d'un kilomètre, long de trois. Ce marais se démarque d'un grand paysage très marqué par les cultures céréalières de plaines, qui seront désormais surmontées de deux retenues de substitution. Au loin, les grandes routes annoncent l'approche de Fontenay-le-Comte et de ses espaces périurbains. Le marais de Doix et de Fontaines offre un espace d'une autre échelle, un « *ailleurs* » qui est aussi un trait d'union entre les riverains.

Un village linéaire discontinu. Même si le tissu habité se distend, jamais ne se perd l'impression que le marais de Doix-Fontaines est habité le long de sa rive. Le bourg de Fontaines en marque le fond, presque au contact des grands axes routiers de plaine. Doix est déjà tourné vers le grand marais desséché de Vix. Sa grande levée aboutit à la Loyauté, refermant cette poche boisée. Sur la rive sud, un chapelet de fermes maraîchines voisine avec les premières parcelles humides, et offre un paysage de jardins et de vergers sur la zone de contact. Au nord, la départementale est plus importante, et dessert quelques groupements bâtis, des fermes situées au bout d'impasses. L'artère principale du marais s'appelle la Route d'eau : elle rejoint la jeune Autize au voisinage de Souil.



Un labyrinthe de terrées. On trouvera peu de parcelles ouvertes, pâturées, au fond du marais. Le boisement domine, souvent par évolution libre des vieilles terrées. Un fin parcellaire témoigne des anciennes divisions des mottes et terrées. Celles-ci permettaient d'ajouter aux espaces cultivés de la plaine et du bord de marais un secteur de production de fagots et de cosses, dont la production est demeurée intensive tout au long du XIX^e siècle. L'évolution spontanée des terrées conduit certaines vers un paysage de taillis dense, tandis que d'autres secteurs ont fait l'objet d'une gestion sylvicole et de prélèvements mesurés. Au cœur du marais demeurent ainsi des peupleraies, ou bien des parcelles marquées par la présence du chêne pédonculé, indice d'un « *atterrissement* » progressif du fond de marais.

La discrétion des accès. Depuis le bourg de Fontaines, quelques incursions dans le marais sont possibles, le long de la route d'eau. Les espaces publics et sportifs du bourg voisinent ce marais qui, bien que partiellement privé, acquiert un statut hybride. Mais si l'ensemble du marais est habité par les rives, rares sont les accès « *visibles* », et aucun ne permet la possibilité de le traverser d'une rive à l'autre. Les habitants disposent de leurs propres accès au marais, souvent discrets, par des chemins d'exploitation, rapidement refermés s'ils ne sont pas fréquentés, ou par succession de parcelles ouvertes. La division en mottes rompt rapidement toute circulation terrestre, le réseau hydraulique tertiaire étant cependant quasiment impraticable.

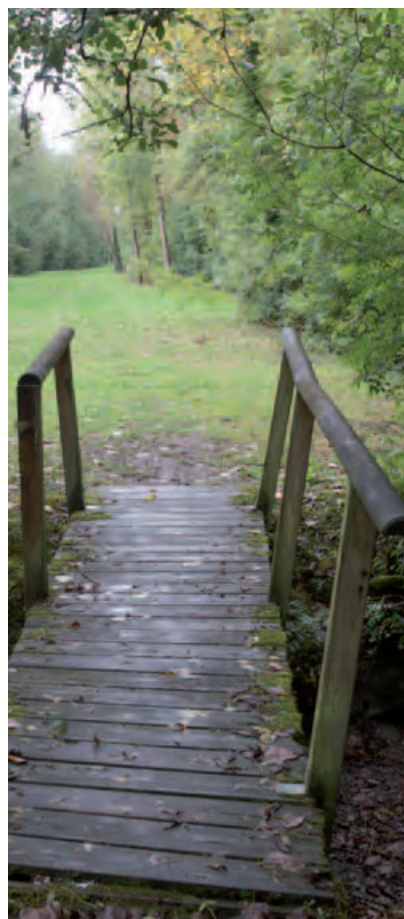
Une vocation nouvelle d'espace naturel. Les acquisitions réalisées par le Conseil départemental de Vendée au titre des Espaces naturels sensibles donnent peu à peu au marais un caractère plus accessible par les aménagements réalisés, à partir du bourg de Fontaines ou bien à partir de la boucle proposée à Billaude. Mais cette accessibilité sera nécessairement limitée par l'exigence de conservation des milieux. Le projet de chemin de liaison entre Doix et Fontaines progresse parcelles après parcelles, fossé par fossé. Les acquisitions se font très progressivement, la schématisation du plan de gestion demeurant encore ouverte, tant que le tissu de parcelles acquise demeure discontinu. Les objectifs de gestion seront orientés autour de la préservation de mosaïques de milieux.



Au contact du marais desséché



Au cœur des terrées



Départ du sentier de découverte du Bois de Loyauté à Billaude

L'entrelacement des usages. Au moment du regroupement des communes de Doix et Fontaines en la commune nouvelle de Doix-lès-Fontaines, le marais occupe une place centrale dans le nouveau dessin communal. Ce nouveau périmètre donne sens à l'idée d'un regard global sur ce marais, par delà l'enchevêtrement de la structure parcellaire. L'important linéaire habité en bordure de marais propose à la fois une spécificité à regarder de très près, et un défi pour l'approche naturaliste :

- ce secteur de lisière est marqué par une végétation domestique (de vergers, de potagers, de jardins d'agrément), éventuellement complétée par des ruchers. Cette lisière offre aux riverains des opportunités de parcours, peut également permettre de développer des espaces de vente directe. Elle « épaisit » l'espace du marais, en atténuant la brutalité du

contact entre grandes cultures et milieux humides. Mais cette lisière est fragile notamment quant à la pérennité de son entretien dans la durée.

- le défi pour le projet de paysage, c'est peut-être de composer avec cette frange habitée, en appuyant le projet de gestion sur l'intervention mesurée des habitants, notamment pour conserver à ce marais une vocation historique d'espace de production de bois de chauffage. Redonner prise aux riverains permettrait de ne pas induire un possible sentiment de dépossession d'un espace qui s'est construit, dans son indéchiffrable structure parcellaire, par les usages ; et en retour, imaginer des modalités de gestion donnant un rôle aux habitants est une vraie manière d'entretenir un lien affectif des populations à ce milieu singulier.



Buchage d'une terrée



Sentier longeant la Route d'Eau, un des accès au marais

Histoire(s)



Publiée en 1702, la carte de Claude Masse distingue parfaitement l'empreinte, au milieu des terres labourables, de cette poche de marais refermée par le grand système de digues du desséché de Vix. L'habitat est en encore regroupé dans les deux bourgs principaux, mais les conditions sont en place pour le développement de toute la frange maraîchine. Le figuré évoque un ensemble de prairies humides plus que de terrées, qui se constituent au cours du XVIII^e siècle, parallèlement à l'occupation des rives.



La photographie aérienne de 1945 témoigne de l'évolution du marais, constitué d'une intrication de boisements en terrées, mais aussi de quelques prairies. Au labyrinthe du marais répond le patchwork des terres labourées de plaine, non encore remembrées.

D'un point de vue naturaliste...

La reconquête ligneuse spontanée résulte sur le site du marais de Doix et Fontaines d'un abandon progressif de l'action anthropique depuis une cinquantaine d'années, et en particulier de l'utilisation des terrées qui historiquement étaient bien davantage entretenues, car utilisées à des fins de bois de chauffage, avec des niveaux d'eau supérieurs à ce qu'ils sont actuellement. Aujourd'hui l'abandon se traduit par une dynamique forte de la végétation arbustive et arborée, qui agit réciproquement sur les niveaux d'eau tant en volume que dans le temps : les niveaux d'eau disponibles sont à la fois moins élevés et plus limités dans la durée. C'est le constat fait pendant l'atelier par les connaisseurs du terrain.

L'accroissement du volume ligneux, et notamment arbustif, présente plusieurs avantages :

- une stratification horizontale et verticale beaucoup plus large, et donc une multiplication des niches écologiques disponibles et exploitables ;
- une stratification temporelle également plus intéressante, dans la mesure où certains habitats ne perdent que peu de caractéristiques fonctionnelles au cours de la saison, et notamment en hiver ; c'est le cas des milieux boisés ;
- l'accroissement des surfaces ligneuses d'un seul tenant, et d'un tenant 'minimal' (200 ha de boisement ici à Doix), présente un intérêt majeur pour le marais dans le sens où les 'grands' boisements homogènes y sont rares. Cela leur confère une valeur écologique *a priori* (l'effet surface étant majeur en écologie), d'autant plus que la configuration des lieux n'autorise sûrement qu'une pénétration humaine (dérangement) marginale.

On notera que cette évolution naturelle est unique, ou presque, à l'échelle du marais et que la maturation de cet ensemble forestier (à proprement parler plus pré-forestier que véritablement forestier, la durée d'abandon n'étant que d'une cinquantaine d'années) commence à présenter des évolutions tout à fait intéressantes, comme la présence spontanée de chablis. Ceux-ci créent des micro-niches utiles, par exemple, pour les ba-

traciens (en terme de refuge hivernal mais aussi du fait de l'apparition fréquente de petites pièces d'eau comblant des trous d'arrachement) et les mammifères (micro-clairières structurant l'espace vital, pour la genette notamment).

De manière globale, la progression ligneuse vers un état forestier est ici particulièrement favorable à la diversité entomologique et à l'avifaune, et en particulier les petites espèces (passereaux). Le vieillissement des arbres favorisera sans doute dans le futur la guildes des insectes saproxyliques et des espèces cavernicoles (oiseaux mais aussi chauves-souris), notamment. L'évolution naturelle ira également vers l'accroissement du taux de bois mort, dont l'utilité écologique n'est plus à démontrer.

la gestion des niveaux bas accentue l'accroissement des volumes ligneux. L'impact sur la flore est évident (présence notamment de chênes pédonculés en ce qui concerne les arbres), mais on peut noter aussi que les populations de batraciens y sont particulièrement sensibles. De fait, des espèces aussi communes que la grenouille rousse ou la grenouille agile sont rares à l'échelle du marais. Le marais de Doix est pourtant particulièrement favorable puisque les habitats boisés sont indispensables à ces animaux en période hivernale. Rappelons que d'un point de vue biologique, les amphibiens présentent un cycle annuel : l'hiver, ils sont au repos sexuel et entrent en état d'hibernation, se dissimulant, s'enterrant dans les trous des rongeurs, parmi les racines, dans les souches, sous les écorces, etc. ; au printemps, l'activité sexuelle reprenant, les animaux gagnent les points d'eau à proximité.

Les caractéristiques de cette « île boisée » qu'est le marais de Doix et Fontaines, d'une certaine richesse écologique et naturaliste, font qu'il fonctionne pourtant en vase clos du point de vue de la biodiversité. Il est relativement hermétique et cerné de vastes zones d'agriculture intensive. La transition entre ces milieux ouverts fortement rudéralisés et anthropisés, artificiels, et ce marais boisé est ici très brutale, manquant totalement de gradation. De fait, les contrastes naturalistes sont très marqués et il y a *a priori* peu d'échanges entre le marais et son extérieur.



Epreinte de loutre



Cariçages au niveau d'un fossé délimitant deux parcelles

Usage(s)

“ Une partie des marais mouillés qui entourent le dessèchement de Vix est aussi susceptible d’une espèce de culture. Je veux parler des bois dont j’ai déjà fait mention. Je suppose que l’on veuille planter un hectare ; on le divise en terriers de vingt pieds ou six mètres et deux tiers de largeur qui sont séparés les uns des autres par des fossés de dix pieds ou trois mètres et un tiers de largeur et six pouces ou deux mètres de profondeur, de sorte que les deux tiers seulement de la terre sont occupés par la plantation et l’autre tiers est employé en fossés. La terre qui est le produit de l’excavation de ceux-ci sert à exhausser les terriers sur lesquels l’on plante des frênes et des saules alternativement à trois pieds ou un mètre de distance. Par conséquent l’hectare en contient six mille cent soixante sept. Au commencement de la cinquième année l’on rabat les branches à quatre pieds ou un mètre et un tiers de hauteur et l’on continue à les couper ainsi tout les quatre ans. Le saule périt à l’âge de vingt-cinq ans ou trente ans et l’on arrache ses tiges. Le frêne alors pousse plus vigoureusement et seul il produit plus de fagots que les deux espèces réunies. On l’arrache à l’âge de quatre-vingt ans.

Pour que ces plantations réussissent il faut que les terriers soient découverts dès le commencement de prairial. Elles périssent si les terriers restent couverts d’eau dans les chaleurs de l’été.

Pour disposer de terrier, il en coûte 480 francs à quoi il faut ajouter la valeur du plan et les frais de main d’œuvre pour la plantation. Le plant de saule ne coute presque rien. Le plant de frêne vaut cinquante francs le millier, et il en coûte quinze francs pour la plantation d’un millier de plants de saule ou de frênes ; ainsi cette dépense s’élève encore à la somme de 432 francs. Total, 912 francs, à quoi il faut ajouter 3 648 fr. pour l’intérêt à cinq pour cent de 912 francs pendant 80 ans.

Dès la huitième année, la coupe rend deux mille fagots qui valent sur le lieu même 480 francs. Les coupes suivantes donnent le même produit : ainsi dix-neuf coupes pendant quatre-vingt ans ont rendu 9120 francs. 3333 tiges de saules ont rendu net, à dix francs le cent, la somme de 333 f. et 3334 tiges de frêne ont rendu net, à quatre-vingt francs le cent, la somme de 2640 francs. Le produit est donc de 12093 f. La dépense a été de 4560 f. et par conséquent le bénéfice est de 7522 f. ou 94 francs par année. ”

**Annuaire statistique du département de la Vendée,
Pour l’an XII (1803 et 1804)**

Par le citoyen Cavoleau,
Secrétaire général de la Préfecture



Sur la parcelle d’atelier à Billaude, explications par Pierre Meunier, habitant de Fontaines.



Un paysage des usages : buchage, flottage, et canotage sur le marais de Fontaines. L'équipement issu des premières phases de mécanisation de l'agriculture n'est pas obsolète : il est mis au service d'une exploitation familiale de bois de chauffe, cadre permettant une transmission des pratiques maraîchines, fabriquant un lien entre générations. (Collection Brunet François)

2 Mise en situation

Le 13 octobre 2015, à Billaude...

L'atelier s'est déroulé sur le terrain au cœur du marais de Doix et Fontaines à proximité de Billaude. Au retour, les scénarios ont été présentés, argumentés et confrontés en salle.

Étaient présents à cet atelier,

Pour les acteurs locaux :

- **Stéphane Boulard**, maire de Fontaines
- **Pierre Cerceau**, Conseiller municipal de Fontaines
- **Jean Marrot**, Conseiller municipal de Doix
- **Laurent Tullié**, Chargé de mission ENS, Conseil Départemental de Vendée
- **Yves Le Quellec**, Coordination de défense du Marais poitevin
- **François Brunet**, Ancien maire, habitant de Fontaines
- **Pierre Meunier**, habitant de Fontaines
- **Jeanine Fradin**, Association Espouesou
- **Jacques Pommier**, photographe

Pour la DREAL Pays de la Loire :

- **Charline Nicol**, inspectrice des sites en charge du Marais poitevin

Pour le PNR du Marais Poitevin :

- **Jordane Ancelin**, Paysagiste, Service aménagement et cadre de vie
- **Sandrine Guihéneuf**, Directrice technique Service aménagement et cadre de vie
- **Alain Texier**, Chargé de mission Biodiversité, Service agriculture et environnement
- **Colin Chauvignon**, Stagiaire, Service agriculture et environnement

Pour l'équipe en charge de l'étude :

- **Marie Baret**, **Victor Miramand** et **Alexis Pernet**, paysagistes.
- **Emmanuel Boitier**, naturaliste
- **Pierre Enjelvin**, photographe



Localisation et état présent des parcelles d'atelier

La parcelle-atelier a été choisie à mi-chemin des deux bourgs principaux, comme une opportunité d'établir une coupe transversale à travers le marais de Doix-Fontaines. Elle est accessible à partir de Billaude, non loin d'un ancien port. Son accès est discret, longeant des peupleraies non exploitées, d'anciennes terrées en voie de fermeture. Après une intervention des équipes du Conseil départemental de la Vendée, une parcelle a été réouverte dans des milieux plutôt boisés, et donne accès à une suite de boisements spontanés. Quelques chênes pédonculés parsèment ces boisements, indice d'un assèchement progressif du secteur.

Certains ont été dégagés du taillis, et construisent l'évocation, au cœur du marais, d'une futaie. Mais la densité des rideaux boisés, souvent issus de semis spontanés de frênes, renferme vite chaque clairière, chaque parcelle exploitée et ménage des effets de surprise. Si le secteur choisi pour l'atelier ne se prête pas directement à des opérations de plantation, il constitue cependant une situation type idéale pour réfléchir à la transition plaine/frange habitée/terrées/cœur de marais, et peut permettre une réflexion plus large sur une philosophie d'intervention et de gestion.

Situation géographique des parcelles d'atelier sur la vue aérienne de 2012



En images



Non loin des Prisons, depuis la plaine, la lisière du marais boisé



Fûts de chêne et frênes-têtards, limitent certaines parcelles lanierées du marais



Terrées



Traces d'un accès connectant l'intérieur du marais



Après débroussaillage sur quelques chênes restent.



Cariçaies au niveau d'un fossé délimitant deux parcelles



Parcelle à Billaude, réouverte lors de travaux du Département



Nappe d'eau affleurante sur les lieux de l'atelier

3 Notice de projet

PROJET : GESTION D'UNE MOSAÏQUE.

Trois enjeux, pour guider un projet :

- le marais de Doix et Fontaines présente un intérêt naturaliste indéniable, ses qualités reposant sur sa superficie importante de forêt spontanée et sur la mosaïque de milieux qu'il abrite.
- ce marais comporte, par ailleurs, une frange habitée quasi continue, induisant une relation toute particulière avec les habitants. Le lien entre habitants de cette frange et le marais reste à identifier, explorer et qualifier plus précisément, pour autant, une relation d'usage et d'affection existe bel et bien,
- espace difficile d'accès, notamment du fait de son microparcellaire et de la multiplicité des propriétaires, il repose des questions articulées autour de relations à concilier, telles que ouverture et intimité, « usages de récolte » et « mise en réserve naturelle », ou encore quel(s) rapport(s) entre nature et société habitante ?

Comme une « île boisée ». De prime abord, le marais de Doix et Fontaines peut paraître une sorte de « poche étanche », réservoir de biodiversité, que seuls quelques itinéraires (seulement 2 parcours officiels) permettent de parcourir et découvrir de manière très partielle. La relative déconnexion de ce marais par rapport au reste du site classé, son caractère d'île boisée au milieu des terres agricoles vendéennes, font de celui-ci un lieu unique et remarquable. La dynamique naturelle de la forêt lui confère également une dimension de laboratoire d'observation face aux variations environnementales telles que les niveaux d'eau, les modes de gestion des boisements et surtout demain, l'arrivée de la chalarose sur le marais.

Une gradation à révéler. La relation entre le marais et l'habitant / visiteur pourrait s'arrêter là. Pourtant, la composition et les usages de l'espace de frange habitée, qui cerne le marais boisé, expriment une forme de relation plus riche s'illustrant au travers du transect partant du coteau et descendant vers le cœur du marais. Cet espace de marge s'organise selon la succession suivante : grandes cultures > activités maraîchères > habitations > jardins + vergers > prairies > terrées > boisements. Très perceptible dans le secteur de Billaude, cette succession met en avant une palette, déjà complexe, de milieux sur lequel l'habitant a plus ou moins prise dans l'usage, dans l'espace, dans le temps.



Les quatre dimensions de la mosaïque de milieux. La question de la mosaïque vient, ici, à propos. Collectivement, nous tentons d'explicitier cette notion et arrivons à la description suivante qui repose sur une approche en quatre dimensions :

- horizontale : juxtaposition de situations et milieux dans l'espace plan (prairie humide, taillis / perchis, prairie ancienne, verger, terrée, espaces de cultures (grande culture, potager...), boisement...
- verticale : sol, strate herbacée, strate arbustive, strate arborée...
- temporelle : logique d'exploitation / gestion à cycle court, moyen ou long...
- des usages : ordinaire, d'exploitation, de récolte, de parcours...

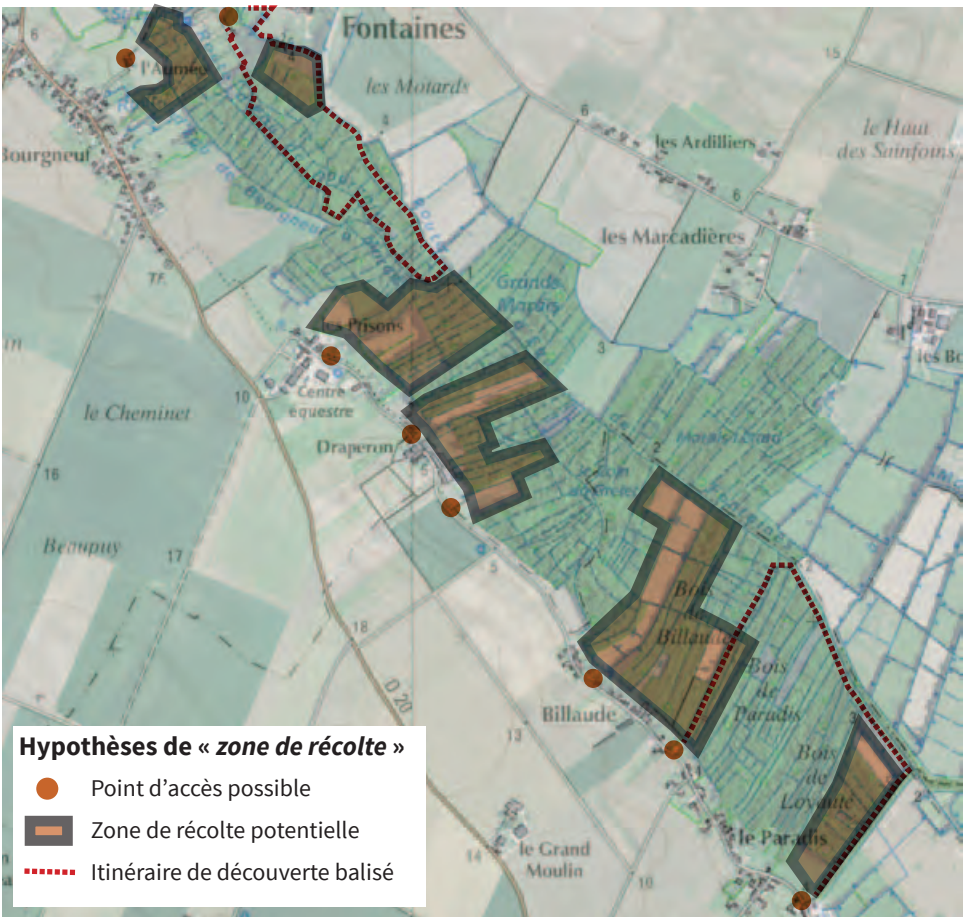
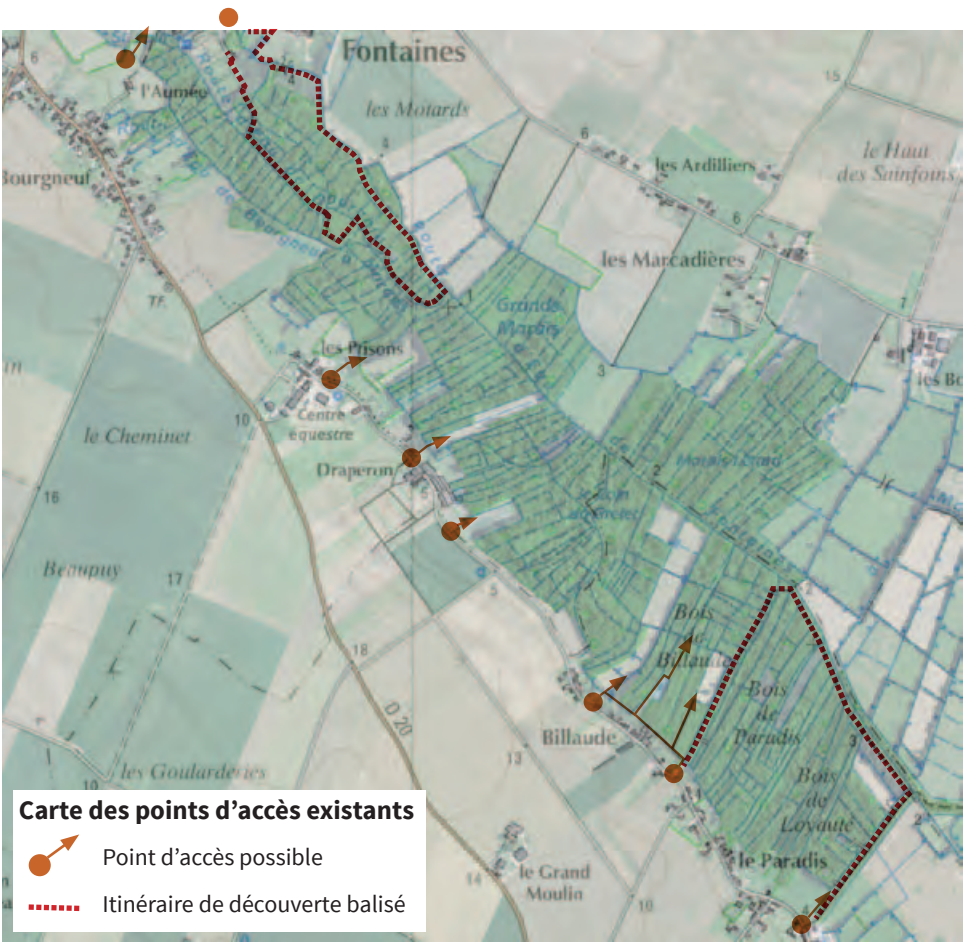
Une analogie pour guider la réflexion. Par analogie, un modèle d'organisation territorial pourrait être une piste pour envisager la philosophie du mode de gestion du marais de Doix et Fontaines. Les parcs nationaux sont reconnus pour leur cœur de nature, où l'homme n'intervient peu ou pas et où la nature s'exprime librement et une zone périphérique où les activités humaines doivent trouver un équilibre avec les aménités environnementales. Le contexte d'enclavement du marais fait valoir, de ce fait, cette organisation qui préserve une partie du marais de l'intervention humaine. L'intérêt de l'élaboration d'un document de gestion pourrait aller dans ce sens par la définition d'un cœur de nature. Il s'agirait d'une sorte de zone de quiétude où la forêt serait laissée à sa dynamique d'évolution naturelle. Pour la zone périphérique, il s'agirait de définir d'autres modalités de gestion. Même à petite échelle cette approche de « *réserve naturelle* » à toute son importance dans le réseau potentiel des zones de nature du Marais poitevin.

Une accessibilité du marais définie et mesurée. L'accessibilité d'une partie du marais est nécessaire pour faire perdurer les pratiques de prélèvement (notamment de bois et de pâturage) garantes du maintien de la mosaïque des milieux au contact du cœur préservé. Au regard du nombre important de propriétaires fonciers, le projet de document de gestion devra aborder la question de la restructuration foncière et de la bonne accessibilité aux parcelles.

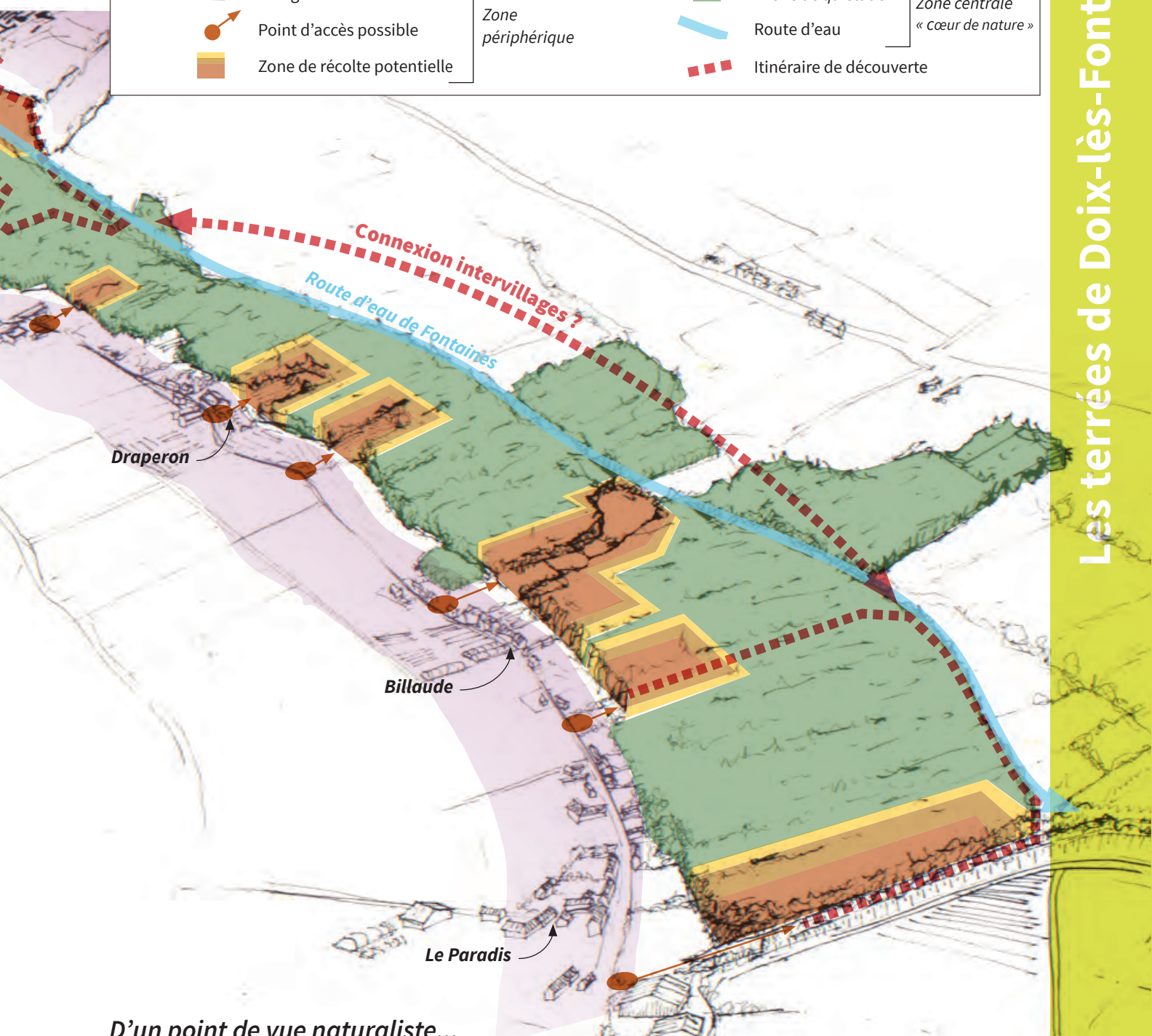
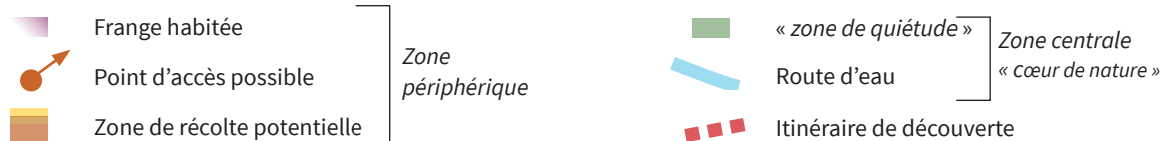
La proposition consiste à travailler sur les points d'accès en réfléchissant à des systèmes de dessertes / chemins pénétrant dans la profondeur du marais. Ces points d'accès sont répertoriés sur la frange ouest du marais et correspondent pour la plupart à des départs de desserte existant. Ce réseau ayant vocation à être entretenu, permettrait une mise en usage possible de certains espaces et *a contrario* la mise en défens d'autres endroits en fonction de l'éloignement des parcelles depuis ces petits axes de desserte. Le fait de créer des interconnexions ou au contraire de « *mise en impasse* », revêt une très grande importance et constitue en soit un travail à approfondir avec la plus grande attention.

Un médiateur entre ENS, communes et habitants pour piloter le projet au quotidien. Parallèlement à cette hypothèse spatiale, se pose clairement la question d'un agent pilotant et coordonnant cette opération à l'échelle du marais de Doix et Fontaines. Plus qu'un pilote, ce n'est pas non plus une réinvention d'un garde-champêtre, mais bien un médiateur (terme retenu collectivement au fil des discussions) apte à faire se rencontrer habitants, collectivités (notamment ENS), acteurs professionnels autour de ce projet pour l'avenir du marais. Dans le même sens, la valeur pédagogique de celui-ci doit être exploitée (vocation d'espace naturel sensible). Les acteurs du territoire souhaitent ici mettre en avant cet objectif, notamment en s'appuyant sur la création d'un chemin de liaison entre les deux communes. Si ce projet a une forte dimension symbolique, il doit pouvoir répondre aux autres objectifs définis ci-dessus, peut-être en remplaçant la Route d'Eau au cœur du dispositif paysager.

PROJET : GESTION D'UNE MOSAÏQUE.



Vers un schéma de gestion...

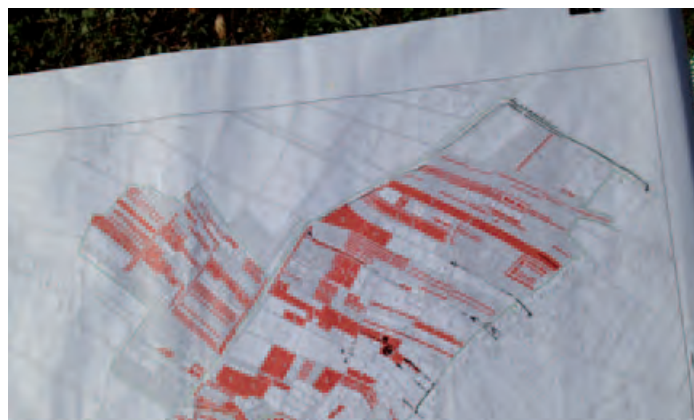


D'un point de vue naturaliste...

Toute tentative de 'perméabilisation' du marais est bénéfique à la diversité écologique, en tendant vers une mosaïque beaucoup plus marquée de milieux et des connexions écologiques facilitées (notion de corridors).

L'exemple de la terrée 'réhabilitée', lieu de l'atelier, est frappant et instructif. Cette réhabilitation, permise par l'entretien d'un chemin pénétrant, a conduit à une mise en prairie de la parcelle. Cette prairie, spontanée et non pâturée en l'état (traitement par fauche mécanisée), est un milieu neuf rapidement investi par des populations d'insectes, notamment les papillons et les orthoptères, ressource trophique de nombreuses espèces dans les chaînes alimentaires. Certaines peuvent en outre présenter un statut patrimonial. Le gain en diversité écolo-

gique est évident. La colonisation de ces espaces nouvellement ouverts est rapide, et toute la difficulté de gestion de ce type d'utilisation du milieu (ré-ouverture, maintien de corridors et de zones ouvertes), est de garantir la pérennité de cette gestion, ici mécanique. L'ouverture des milieux doit s'envisager de manière raisonnée et à long terme. Une ouverture des milieux rapidement abandonnées, sans suite (pour des raisons de coût et/ou de difficulté d'entretien et/ou de manque d'usages) conduirait les espèces qu'elle avait rapidement attirées dans une impasse écologique, d'où les réflexions exposées dans notre document sur l'accessibilité et la perméabilité du marais de Doix et Fontaines.



Les ateliers Grand site Marais mouillé ont été impulsés en 2015, dans le cadre d'une mission de prospective autour du paysage du site classé, sous maîtrise d'ouvrage du Parc naturel régional du Marais poitevin et de l'État. La menace que fait planer la progression de la maladie du frêne (Chalarose) en France sur la population arborée du Marais poitevin est le déclencheur de cette démarche, destinée à explorer tous les paramètres possibles pour un projet de paysage mobilisateur. La première série d'ateliers s'est déroulée en septembre et octobre 2015, mobilisant près d'une centaine d'acteurs (associations, citoyens, élus, agents publics) sur sept premiers sites expérimentaux.

La présente synthèse résulte d'une exploration collective sur l'une de ces situations expérimentales. Elle propose une lecture paysagère du contexte, un récit de la mise en situation proposée par les ateliers, et présente les pistes de projet et d'action débattues par les participants. Cette « mise en projet » ne doit pas être confondue avec une démarche opérationnelle, qui nécessite des arbitrages, une instruction en Commission des sites et un protocole précis de suivi. Les synthèses ont été rédigées de façon à proposer, pour l'ensemble des acteurs du Marais mouillé, une palette de situations et de modalités d'action. Elles constituent donc un matériau pour une proposition à plus grande échelle, basée sur une implication de chacun.

COLLECTIF EN CHARGE DE LA MISSION DE PROSPECTIVE
Victor Miramand / Alexis Pernet / Marie Baret, paysagistes dplg
Pierre Enjelvin, photographe
Frédéric Coulon (Solagro), agronome
Emmanuel Boitier, consultant Environnement
1pasdecote@gmail.com

PARC NATUREL RÉGIONAL DU MARAIS POITEVIN
Jordane Ancelin, paysagiste
Service Aménagement et cadre de vie
2 rue de l'église - 79510 COULON
Tél. 05 49 35 15 20
j.ancelin@parc-marais-poitevin.fr
www.parc-marais-poitevin.fr